**Faire impression pour la gloire ou le déshonneur**

***Kiddouch Hachem* et *‘Hilloul Hachem***

Le *Kiddouch Hachem* – le précepte consistant à sanctifier le nom de D., et le *‘Hilloul Hachem* – l’interdiction correspondante de blasphémer ou de profaner Son nom – sont deux principes fondamentaux de la vie quotidienne de tout Juif, et pourtant pas forcément bien connus. Patienter longuement dans une file d’attente interminable pour finir, lorsque vient son tour, par un « merci » courtois à un caissier fatigué, ou, au contraire, se faufiler dans la queue éveillant ainsi la colère des personnes autour crée respectivement un *Kiddouch Hachem,* ou un ‘*Hilloul Hachem*.

Comme ce cours l’illustrera, le *Kiddouch Hachem* est défini comme la promotion de D. dans le monde, témoignant de Son omniprésence, de Son omniscience, de Sa toute puissance et de Sa souveraineté sur l’humanité. Comme le verset le proclame, la nation d’Israël a été créée dans ce but : « Ce peuple que Je Me suis formé [afin qu’] ils proclament Ma gloire » (*Yéchayahou/Isaïe* *43 : 21*). « Proclamer la gloire de D. » est la définition essentielle du *Kiddouch Hachem*. En définitive, le *Kiddouch Hachem* entraîne la conscience positive de la Présence divine dans le monde. Au contraire, le ‘*Hilloul Hachem* compromet la conscience positive de D. dans le monde.

Si l’on y réfléchit, il semble remarquable que la sanctification ou la profanation du nom de D. dépendent des actions de l’Homme. Ceci est en fait le cas uniquement en vertu de la bonté infinie de D. De par Son désir de prodiguer du bien à l’humanité, D. a mis entre nos mains la capacité d’augmenter ou de diminuer Sa gloire (Sa sanctification ou profanation). En accomplissant notre but de sanctifier D., nous pouvons aider à amener le monde à son aboutissement.

Ce cours traitera des questions suivantes :

* **Pourquoi le *Kiddouch Hachem* est-il considéré comme une valeur fondamentale du Judaïsme ?**
* **Pourquoi devons-nous toujours éviter de faire un *‘Hilloul Hachem* ?**
* **Les notions de *Kiddouch Hachem* et *‘Hilloul Hachem* ne s’appliquent-elles qu’en public ?**
* **Quels sont les exemples de *Kiddouch Hachem* et *‘Hilloul Hachem* dans la vie de tous les jours ?**
* **Existe-t-il des situations où nous avons l’obligation de choisir de souffrir le martyre plutôt que de transgresser la Torah ?**

## Plan du Cours

Première Partie. Le Concept de *Kiddouch Hachem*

Deuxième Partie. Le Concept de *‘Hilloul Hachem*

A. La gravité du *‘Hilloul Hachem*

B. Un comportement qui manque de raffinement peut constituer un *‘Hilloul Hachem*

C. *‘Hilloul Hachem* en privé

Troisième Partie. Le *Kiddouch Hachem* à travers le martyre

Quatrième Partie. Chacun d’entre nous peut faire un *Kiddouch Hachem*

**Première Partie. Le Concept de *Kiddouch Hachem***

L’histoire suivante est une introduction au concept de *Kiddouch Hachem*.

*Il n’y a pas de doute, l’incident le plus célèbre impliquant Rabbi Yaakov Kamenetsky (1891-1986) à Tzitevian [Lituanie] – et l’un de ceux qu’il sentait qu’il était une mitsva de publier – concernait le receveur des postes local. Peu après qu’il ait endossé la position de rabbin, un Juif vint chez Reb Yaakov et lui dit que le receveur des postes lui avait rendu par erreur la monnaie sur un billet de cent lit au lieu du billet de dix lit que ce dernier lui avait donné. Reb Yaakov conseilla à l’homme de rendre l’argent.*

*Quelques semaines plus tard, Reb Yaakov se trouvait au bureau de poste et cette fois-ci le receveur des postes lui donna plus de timbres que ceux pour lesquels il avait payé. Le sourire sur le visage de ce dernier lorsqu’il lui tendit les timbres alerta Reb Yaakov et il pensa que le receveur des postes le testait délibérément pour voir si l’autre Juif avait juste été bêtement honnête ou s’il avait agi selon les ordres du nouveau rabbin. Reb Yaakov était ravi qu’une telle opportunité de faire un Kiddouch Hachem se soit présentée à lui et il rendit immédiatement les timbres superflus. Des années plus tard, il apprit des survivants de l’Holocauste de Tzitevian que le receveur des postes avait été l’un des quelques habitants qui avaient bien voulu cacher des Juifs dans sa cave, et il était convaincu que de telles manifestations d’honnêteté avaient joué un rôle majeur dans cette décision.* (Rabbi Yonason Rosenblum*, Reb Yaakov, The Life and Times of HaGaon Rabbi Yaakov Kamenetsky,* aux éditionsMesorah Publications, 1993 pp. 107-108)

De par son caractère fondamental dans la foi juive, la *mitsva* de *Kiddouch Hachem* est souvent citée comme la « plus grande » *mitsva* de la Torah, comme nous le verrons bientôt. C’est l’essence de notre existence en tant que nation. Où que nous soyons, quoi que nous fassions, sanctifier le Nom de D. est toujours d’actualité. Bien que parfois cela puisse sembler gênant, le peuple juif vit avec un projecteur braqué sur lui. En tant que Juif, nous sommes les représentants de D. dans le monde ; dans toutes nos entreprises, nous devons chercher à être de fidèles représentants, dont le rôle principal est de glorifier D.

**1. *Ner Le’Elef* – Définition du *Kiddouch Hachem*.**

|  |
| --- |
| Le *Kiddouch Hachem* est définit comme la promotion de D. dans le monde, témoignant de Son omniprésence, de Son omniscience, de Sa toute puissance et de Sa souveraineté sur l’humanité. Comme le verset le proclame, la nation d’Israël a été créé dans ce but : « Ce peuple que Je Me suis formé [afin qu’] ils proclament Ma gloire » (*Yéchayahou/Isaïe* *43 : 21*). « Proclamer la gloire de D. » est la définition essentielle du *Kiddouch Hachem*. En définitive, le but du *Kiddouch Hachem* est d’amener la conscience positive de la Présence divine dans le monde. Comme le Rambam l’écrit dans le *Sefer Hamitsvot* (*Mitsva* Positive #9) « Il convient de proclamer la Présence de D. afin qu’Il soit connu dans le monde » –  .והיה בו ראוי שיפורסם הייחוד ויגלה ברבים  Au contraire, le *‘Hilloul Hachem* compromet la conscience positive de D. dans le monde. |

Comme nous le verrons plus tard, la *mitsva* de *Kiddouch Hachem*, et l’interdiction correspondante de *‘Hilloul Hachem*, s’applique également dans des contextes moins public. Néanmoins, le niveau le plus haut de *Kiddouch Hachem* est atteint lorsque la *mitsva* est accomplie face à une assemblée de dix personnes, qui est le nombre minimum constituant un quorum (*minyan*). Il nous est enjoint, en tout premier lieu, de sanctifier le Nom de D. face à nos frères Juifs – partenaires dans la mission divine – la *mitsva*, cependant, inclut sanctifier D. face à des non-Juifs.

Bien que l’état des choses par lequel « le monde entier sera empli de la connaissance de D. » (*Yéchayahou 11 : 9*) sera amené par D. Lui-même, la *mitsva* de *Kiddouch Hachem* (et l’interdiction correspondante de *‘Hilloul Hachem*) est une responsabilité constante incombant à chaque Juif de conduire le monde dans cette direction.

Les sources suivantes décrivent le concept de *Kiddouch Hachem* :

**2. *Vayikra* (Le Lévitique) 22 : 32 – La source biblique.**

|  |  |
| --- | --- |
| Ne profanez pas Mon Saint Nom, afin que Je sois sanctifié au milieu des enfants d’Israël. | ולא תחללו את שם קדשי ונקדשתי בתוך בני ישראל. |

3. *Sifra* 22 : 138 (cité par le Rambam/Maïmonide dans le *Sefer HaMitsvot*, *Mitsva Positive* #9) – La mission du peuple juif dans ce monde est de sanctifier le Nom de D. en public.

|  |  |
| --- | --- |
| « Je suis l’Eternel votre D., qui vous ai fait sortir du pays d’Egypte pour être votre D. » – A condition que vous sanctifiez Mon Nom en public. | אני ה' אשר הוצאתי אתכם מארץ מצרים להיות לכם לאלהים (ויקרא כ"ה ל"ח) על מנת שתקדשו שמי ברבים. |

La mission principale du peuple juif dans ce monde est de sanctifier le Nom de D. et, de cette façon, répandre la connaissance de D. parmi les autres.

Le verset de la Source 1 semble limiter la portée du *Kiddouch Hachem* à un public juif. La source suivante explique que nous avons aussi l’obligation de sanctifier le Nom de D. face à des non-Juifs.

**4. *Sefer Mitsvot Guédolot* (Smag), *Mitsva* Positive #74 – Nous sommes dispersés à travers la Diaspora afin de répandre la conscience de D. parmi les nations parmi lesquelles nous vivons.**

|  |  |
| --- | --- |
| J’ai déjà enseigné aux Juifs qui sont exilés en Espagne et au reste des exilés d’Europe que maintenant que l’exil s’est prolongé pendant si longtemps, le peuple juif doit se séparer des vanités de ce monde et se rattacher au sceau de D., c’est-à-dire la vérité ; qu’ils ne doivent mentir ni aux Juifs, ni aux non-Juifs, ni les escroquer d’aucune manière, et ils doivent se sanctifier avec ce qui leur est permis, comme il est dit : «  Les survivants d’Israël ne commettront plus d’injustice et ne diront plus de mensonges ; on ne surprendra dans leur bouche aucun langage trompeur » (*Tséfania/Céphania 3 : 13*).  Et lorsque D. viendra les sauver, ils diront : « Il a agi à juste titre, car ils sont un peuple de vérité et la Torah de vérité est en leur bouche ». Mais s’ils agissent avec fourberie envers les non-Juifs, ces derniers diront : « Regardez ce que D. a fait – Il a choisi comme Sa part des voleurs et des escrocs ».  Et il est aussi écrit : « Je l’implanterai dans le pays » (*Hochéa/Osée 2 : 25*). Une personne ne sème un *kur* [de graines] que pour trouver plusieurs *kur*. Ainsi a fait D. en semant [le peuple d’] Israël dans d’autres pays afin que des prosélytes s’ajoutent à leurs rangs ; mais tant qu’ils agissent avec ruse, qui se joindra à eux ? | כבר דרשתי לגלות ירושלים אשר בספרד ולשאר גלויות אדום כי עתה שהאריך הגלות יותר מדאי יש לישראל להבדל מהבלי העולם ולאחוז בחותמו של הקב"ה שהוא אמת ושלא לשקר לא לישראל ולא לגוים ולא להטעותם בשום ענין ולקדש עצמם אף במותר להם שנאמר "שארית ישראל לא יעשו עולה ולא ידברו כזב ולא ימצא בפיהם לשון תרמית" (צפניה ג,יג).  וכשיבא הקב"ה להושיעם יאמרו הגוים בדין עשה כי הם אנשי אמת ותורת אמת בפיהם אבל אם יתנהגו עם הגוים ברמאות יאמרו ראו מה עשה הקב"ה שבחר לחלקו גנבים ורמאים.  ועוד כתוב "וזרעתיה לי כארץ" (הושע ב,כה) כלום זורע אדם כור אחד אלא למצוא כמה כורים כך זרע הקב"ה את ישראל בארצות כדי שיתוספו עליהם גרים וכל זמן שהם מתנהגים בהן ברמאות מי ידבק בהם. |

L’incident suivant illustre un *Kiddouch Hachem* accomplit avec des non-Juifs :

*Le mercredi 12 Février, Josh Stern, originaire d’Israël, visitait la ville de New York sous une tempête de neige et dans un froid glacial. Josh avait prévu de rencontrer Malka Hirschfeld, une directrice principale du Camp Chira, afin de faire des projets pour l’été. Bravant les conditions météorologiques qui auraient dû le garder à la maison, Josh conduisait avec précaution la Ford Taurus de son beau-père, descendant l’avenue N, une avenue à sens unique dans Flatbush. La circulation était clairsemée mais, soudain, le rétroviseur de Josh s’emplit de l’image menaçante d’une camionnette faisant des tonneaux en descendant la rue.*

*Josh fit ce que la plupart des conducteurs auraient fait dans de pareilles circonstances. Il se rabattit sur la droite, retint son souffle et pria pour que la collision soit minime. Sa prière fut exaucée. Il entendit un crissement et sentit l’impact – non de la gauche comme il l’attendait, mais de la droite. Le rétroviseur latéral à la droite de la Taurus avait frappé le rétroviseur du côté conducteur d’une Porsche rouge. Ce n’était pas un vieux modèle standard. C’était la toute nouvelle 911 Carrera 4S. Conçue pour le champ de courses avec une puissance de 450 chevaux, 0-60 MPH en 4.1 secondes, elle ne coûte que 9 320 000$. Prenant le prix et le divisant par mètre, le dommage que Josh avait infligé était facilement un nombre à 4 chiffres. Josh remarqua une plaque de licence temporaire en papier accrochée à la fenêtre où était inscrite la date de délivrance : 11 Février – la veille, une voiture flambant neuve !*

*Avec l’alarme qui hurlait à tue-tête, Josh supposait que le propriétaire serait là d’une minute à l’autre, mais, peut-être à cause du froid, ou parce que les sirènes sonnent constamment à Gotham, personne n’apparut. Josh appela Malka sur son téléphone portable et lui demanda de sortir, étant donné qu’elle habitait un tout petit peu plus bas. Malka jeta un coup d’œil sur la voiture scintillante et remarqua : « Elle n’appartient pas à quelqu’un du quartier. Si j’étais vous » suggéra-t-elle « je ne resterais pas là. »*

*« Je ne peux pas faire ça » protesta Josh. « C’était un accident, mais je l’ai heurtée ».*

*« Je ne pense vraiment pas que vous devriez rester ici » insista Malka.*

*« Je ne peux pas juste m’en aller – je dois lui faire savoir que je l’ai heurtée ».*

*« Vous plaisantez ?! » glapit Malka. « Nous sommes à New York. Le type va vous tuer! De plus si vous restez encore un peu ici vous allez geler. Quoi qu’il en soit vous êtes cuit ! »*

*« Retournez chez vous et j’arrive tout de suite ». Josh écrivit un petit mot, le plaça sur la Porsche, gara sa voiture et monta à l’appartement de Malka pour régler son affaire.*

*Josh se sentait toujours coupable, même après avoir laissé le petit mot et avoir délibérément mis sa chaise face à la rue. Après presque deux heures, il vit ce qui devait être le propriétaire regarder avec inquiétude sa voiture et… pleurer. L’homme, la trentaine, était pieds nus et ne portait qu’un short. Josh le montra du doigt mais Malka ne le connaissait pas. Josh mit son manteau et se dirigea vers la porte malgré les suppliques désespérées de Malka l’invitant à reconsidérer la question.*

*Josh s’approcha silencieusement de l’homme qui fulminait, se frappant les côtés pour se réchauffer et haletant tandis qu’il sanglotait de gros pleurs. « Est-ce votre voiture ? » demanda Josh. Nick Accordo répondit, à personne en particulier : « Toute neuve, toute NEUVE ! Je viens de l’avoir ; je viens de l’avoir! Pouvez-vous y croire ? Je ne l’ai même pas eu un jour et regardez ! Si jamais j’attrape ce – »*

*« Je suis vraiment désolé » réussit à placer Josh dans ce moment critique. « Je suis vraiment désolé, mais j’ai heurté votre voiture. C’était un accident. J’attends ici depuis environ un heure et demie ».*

*Soudain Nick s’arrêta d’haleter et commença à cligner des yeux comme si la neige qui tombait était en réalité des oignons fraichement émincés. « J’y crois pas. Tu te moques de moi. »*

*« Comme je vous l’ai dit, je suis vraiment désolé. »*

*« Incroyable, incroyable » dit Nick, exposant à nouveau sa tendance à la répétition. « Je ne te crois vraiment pas mec ; t’es de New York? »*

*Soudain, une femme apparut de l’autre côté de la rue et Nick l’interpella : « Carmella, ce gars a heurté ma voiture ! Il m’a heurté il y a une heure et demie et il a attendu pour me le dire ».*

*« T’es pas de New York toi ?! », affirma Carmella roulant les yeux d’étonnement.*

*Nick se tourna vers Josh. « Nick Accordo, qui êtes-vous ? »*

*« Josh Stern. Je voudrais vous donner les détails de l’assurance, mais ne pensez-vous pas qu’on devrait faire ça à l’intérieur ? »*

*Soit Nick n’avait pas entendu la proposition de Josh, soit il ne l’enregistra pas, mais il n’avait qu’une chose à dire qu’il répéta à plusieurs reprises : « Je te promets, je ne prendrais pas plus que le coût des réparations, pas un penny de plus. » Josh lui fournit les détails de l’assurance de son beau-père et s’excusa à nouveau pour l’accident qu’il avait causé. Trois semaines plus tard, le beau-père de Josh reçut par la poste la lettre suivante :*

*Cher Mr Wasserman,*

*Je voudrais partager avec vous mes sentiments à propos de votre gendre, Josh Stern. J’ai vécu à New York toute ma vie, et je crois – comme ils le disent – que nous, New Yorkais, avons un problème d’attitude. J’en suis conscient. Et je m’attends effectivement à ce que les choses se passent d’une certaine manière. Mais en ce jour d’hiver froid, jour que je n’oublierai jamais, Josh a transformé ma philosophie de la vie. Encore plus important, il changea mon attitude. C’était un moment de grande émotion pour ma sœur et pour moi, pour des raisons que Josh ne pouvait deviner. Ma mère était décédée soudainement la nuit précédente et, à un moment où j’étais au fond en colère contre le monde entier, Josh m’apprit qu’il existait encore des gens avec un sens des responsabilités, fair play, profondément intègres et généreux.*

*L’irritation par laquelle je suis passé avec la réparation de la voiture valait bien la peine pour la leçon que j’ai prise et pour le privilège de rencontrer une personne modeste et honnête comme votre gendre. J’ai raconté ce que Josh a fait à beaucoup de gens lors des funérailles de ma mère et tout le monde était très impressionné par sa probité et son humanité. Je sais que, dans le ciel, ma mère sourit de la gentillesse de Josh et de sa droiture. Ma mère a toujours pensé que j’étais trop critique et trop méfiant (elle n’est pas née à NY, ni n’y a été élevée). Par conséquent, même si les évènements de ce mercredi me retardèrent, je crois qu’elle me pardonnera pour avoir été en retard à sa veillée mortuaire.*

*Avec mes respects,*

*Nicholas Accordo*

(De Hanoch Teller*, The Great Divide, in Too Beautiful,* aux éditions Feldheim et NYC Publishers)

**5. Rabbi Dan Roth, *Relevance: Pirkei Avot (Les maximes de nos pères) for the Twenty First Century*, aux éditions Feldheim Publishers, 2007, pp. 104-105 – Le *Kiddouch Hachem* de nos jours.**

|  |
| --- |
| D. créa le monde pour diffuser Sa gloire. A cet effet, Il a élu le peuple juif pour sanctifier Son nom et être un phare pour les nations. Si nous n’avions pas fauté et été expulsés de notre terre, la gloire et l’existence de D. auraient été reconnues dans le monde relativement vite. La présence du Temple et les miracles dévoilés que D. aurait accomplis pour nous, aurait fait prendre clairement conscience au monde que Lui seul dirige et contrôle l’univers. Les nations auraient vu la Providence divine autant que les Egyptiens lorsqu’Il fendit la Mer Rouge.  Cependant, à cause de nos fautes, nous avons été jugés indignes de cette existence surnaturelle. Néanmoins, D. ne nous a pas abandonné. Au lieu de cela, Il communique avec nous par des voies cachées, naturelles. Etant donné que cela prend beaucoup plus de temps aux nations du monde de reconnaître D. ainsi, cela n’est possible que lorsque nous sommes dispersés et vivons véritablement parmi elles.  Ainsi, le but de notre exil parmi les nations est de renforcer la foi en D. et de sanctifier Son nom – non pas en sermonnant et en faisant du prosélytisme, mais par l’acte et l’exemple. Celui qui profane le Nom de D., même involontairement… agit contre le but ultime de la Création, et, en particulier, celui de la Nation juive. Notre rôle en exil en tant que « lumière des nations » est négligé par de nombreuses personnes… Nous oublions que nous avons un rôle positif à jouer – être les ambassadeurs de D. dans le monde.  L’impression que l’on donne dans nos relations quotidiennes avec les non-Juifs doit être au premier rang de nos esprits. Chaque fois que nous rencontrons des non-Juifs, nous devons nous demander : « Quelle marque vais-je laisser ? Aura-t-il plus de respect pour D. et pour Son peuple du fait que je suis entré en contact avec lui ? »  Et si cela est vrai de nos rapports avec les non-Juifs, combien plus cela est-il vrai lorsque nous dialoguons avec nos prochains Juifs qui sont nos propres frères et sœurs…  Rav Yossef Chalom Elyachiv a une fois fait remarqué que chaque génération possède une *mitsva* qui est particulièrement significative pour son temps. La *mitsva* de notre époque dit-il est « Que le Nom de D. soit aimé à travers toi » |

**6. *Talmoud Bavli* (Le *Talmud* de Babylone), *Sotah* *10b* – Reconnaissance pour sanctification publique.**

|  |  |
| --- | --- |
| Rabbi Chim’one ‘Hassida enseignait : « Yossef (Joseph), qui sanctifia le nom de D. en privé [lorsqu’il résista aux avances de la femme de Potifar - *Rachi,* *Sotah* *36b*], fut récompensé par l’ajout d’une lettre du nom de D. à son nom. [On le retrouve dans *Téhilim/Les psaumes 81 : 6*, où le nom de Yossef apparaît avec un *héh* supplémentaire] ».  « Yéhouda (Juda), qui sanctifia le nom de D. en public [lorsqu’il sauva Tamar et ses deux enfants en admettant son rôle], fut récompensé en étant appelé totalement par le nom de D. [Les lettres du nom Yéhouda comportent les quatre lettres du Saint Nom] ». | א"ר שמעון חסידא יוסף שקידש שם שמים בסתר הוסיפו עליו אות אחת משמו של הקדוש ברוך הוא.  יהודה שקידש שם שמים בפרהסיא נקרא כולו על שמו של הקדוש ברוך הוא |

Des dizaines de millions de personnes ont lu un *Kiddouch Hachem* récent, après une décision étonnante d’un homme d’affaires juif.

**7. *The Mensch of Malden Mills, www.cbsnews.com* – Mr. Aaron Feuerstein a reconstruit son affaire et entretenu son personnel alors qu’il aurait pu prendre sa retraite et percevoir son assurance incendie.**

|  |
| --- |
| Le feu qui se déclara chez Malden Mills (entreprise de textiles) durant l’hiver 1995 fut le feu le plus important que le Massachusetts ait connu depuis un siècle. Malden Mills était l’un des plus gros employeurs d’une ville qui était déjà dans une situation économique désespérée. « La seule chose qui me vint à l’esprit fut : comment puis-je la recréer ? » dit le propriétaire Aaron Feuerstein, troisième génération de la famille à diriger l’usine. « J’étais fier de l’affaire familiale, je voulais la garder en vie, et je voulais qu’elle perdure. Mais je sentais aussi ma responsabilité envers tous mes employés, de prendre soin d’eux, de leur donner du travail. »  Feuerstein décida alors de reconstruire à Lawrence même – ne délocalisant pas vers le Sud ou à l’étranger comme l’industrie l’a fait à la recherche de main d’œuvre bon marché. Il prit aussi une autre décision choquante. Pendant les 60 jours prochains, tous les employés seraient rémunérés à leur salaire normal.  « Je pense que c’était une décision intelligente pour l’affaire, mais ce n’est pas la raison pour laquelle je l’ai prise. Je l’ai prise parce que c’était la chose juste à faire » dit Feuerstein. D’autres auraient dit que la décision correcte était de toucher les trois cents millions de dollars de l’assurance et de prendre sa retraite. « Et que ferai-je avec ? Manger plus ? Acheter un nouveau costume? Prendre ma retraite et mourir? » demande Feuerstein. « Non, ça ne m’a pas traversé l’esprit. »  Il tint ses promesses. Les ouvriers encaissèrent leurs chèques pendant des mois. Au total, il déboursa vingt cinq millions de dollars et devint connu comme le Mensch de Malden Mills – un homme d’affaires qui semblait se soucier plus de ses employés que de sa valeur net. Pour être guidé, il se tourna vers la Torah, le livre de loi juive… |

Etudions un peu le contexte de la source suivante : Pin’has (Phineas), un petit fils de Aharon le Grand Prêtre, affronta l’un des chefs de la tribu de Chim’one (Simon) qui s’était livré à un acte de *‘Hilloul Hachem* (*Bamidbar/Nombres 25 : 6-8*). Comme récompense de l’acte de *Kiddouch Hachem* de Pin’has, il y a une *mitsva* pour tout juif de réserver aux prêtres les dons de choix en ce qui concerne la viande de chaque animal abattu pour un usage privé (*Dévarim/Deutéronome 18 : 3*). La source suivante donne des détails sur le sujet.

**8. *Sefer Ha’hinoukh*, *Mitsvah* #506 – Nous sommes récompensés matériellement en ce monde en faisant un *Kiddouch Hachem*, en plus de la récompense qui nous attend dans le Monde futur (comme pour toutes les *mitsvot*).**

|  |  |
| --- | --- |
| Nous apprenons de cette *mitsva* [de donner aux prêtres des dons de choix des animaux abattus pour un usage privé] que celui qui sanctifie publiquement le nom de D. se voit attribuer un mérite pour lui et ses descendants dans ce monde ; sans parler du mérite qui lui est réservé dans le Monde futur [comme pour toute les *mitsvot*]. | ולמדנו מזה שהמקדש שם שמים בגלוי זוכה לו ולדורותיו בעולם הזה, מלבד זכותו שקיימת לנפשו בעולם הבא. |

L’histoire suivante est un exemple remarquable d’un *Kiddouch Hachem* réalisé par un jeune garçon :

*Lorsqu’il était enfant, Rabbi Yits’hak Eisenba’h de Jérusalem se rendit au Mur Occidental par la porte de Jaffa un Chabbat après-midi, dans un quartier de la ville qui était, à forte densité, peuplé d’Arabes. Alors qu’il marchait à travers les rues étroites et non pavées, il passa devant de nombreux cafés arabes desquels jeunes et vieux grouillaient. Soudain, le jeune Yitsele, comme on l’appelait alors, remarqua une pièce en or sur le trottoir. La valeur de la pièce était telle qu’elle pouvait permettre de subvenir aux besoins d’une famille de la taille de la sienne pendant deux semaines. La pauvreté dans sa maison était déchirante, et il était ravi à l’idée de pouvoir aider ses parents dans leur bataille pour la survie de leur famille.*

*Cependant, comme c’était Chabbat (et qu’il était interdit de manipuler de l’argent), il ne ramasserait pas la pièce en or. Il posa immédiatement le pied sur la pièce afin de la dissimuler de la vue, et décida de se tenir là jusqu’à la tombée de la nuit (après Chabbat), lorsqu’il pourrait prendre la pièce à la maison pour sa famille. Pour un autre enfant de son âge, le facteur temps aurait pu poser problème, mais pour l’enfant déterminé qu’était Yitsele il n’y aurait aucun problème, bien qu’il restait quatre heures avant la fin de Chabbat !*

*Après que Yitsele se soit tenu immobile dans la rue pendant plus d’une heure, un adolescent arabe l’approcha et demanda : « Pourquoi est-ce que tu n’avances pas ? Pourquoi restes-tu planté ici comme une statue ? »*

*Au début Yitsele ne répondit pas, mais lorsque le garçon, plus large et plus fort que lui, insista il répliqua innocemment : « J’ai quelque chose sous le pied que je ne peux pas ramasser car c’est Chabbat aujourd’hui. Je le surveille ainsi afin de pouvoir le prendre après Chabbat… »*

*Avant que les derniers mots ne soient sortis de la bouche de Yitsele, le garçon arabe mit Yitsele à terre, se pencha rapidement, extirpa la pièce et s’enfuit. Yitsele se trouvait allongé dans la rue, abasourdi. Le temps pour lui de se relever, le coupable avait depuis bien longtemps disparu par-dessus la barrière, et Yitsele savait que c’était sans espoir – peut-être même dangereux – pour un Juif de poursuivre un Arabe dans ce quartier.*

*Tard cet après-midi là, c’est un Yitsele déprimé qui retourna à la synagogue du Rebbe de Tchernobyl, Rabbi Na’houm Twersky (1840-1936), où son père avait l’habitude de prier Min’ha (la prière de l’après-midi) et de manger le troisième repas de Chabbat. Yitsele, quant à lui, avait l’habitude d’aider à installer les tables et les chaises ainsi qu’à sortir la nourriture pour les hommes qui s’asseyaient manger avec le Rebbe, mais aujourd’hui il s’assit seul dans un coin.*

*Le Rebbe, qui aimait le petit Yitsele, réalisa que quelque chose n’allait pas car les bancs et les chaises étaient en désordre. Il regarda autour de lui pendant un moment et vit alors Yitsele assis seul dans un coin, abattu.*

*Le Rebbe de Tchernobyl s’approcha de l’enfant et demanda : « Qu’est-ce qui ne va pas ? Tu as l’air si malheureux. Nous avons tous besoin de toi à table. »*

*Yitsele raconta au Rebbe ce qui c’était passé plus tôt dans l’après-midi, et expliqua comment il se sentait au sujet de l’opportunité qu’il avait perdue. Le Rebbe écouta avec attention, puis, prenant la main de Yitsele, il dit : « Viens à table avec moi maintenant, et après Chabbat viens chez moi. »*

*Après Chabbat, Yitsele suivit le Rebbe à sa maison, qui était contiguë à la synagogue. Le Rebbe ouvrit un tiroir et en retira une pièce d’or semblable à celle que Yitsele avait vu à côté de la porte de Jaffa cet après-midi là. « Voici pour toi » dit le Rebbe. « Cependant, je te la donne à une condition : que tu me donnes le mérite de la mitsva que tu as faite cet après-midi. »*

*L’enfant effrayé leva les yeux vers le Rebbe : « Le Rebbe veut la récompense en échange de la pièce ?! »*

*« Oui, » dit le Rebbe. « Tu as fait un grand Kiddouch Hachem (Sanctification du Nom de D.) en ne ramassant pas l’argent parce que c’était Chabbat. La pièce est pour toi… Je veux juste le mérite ».*

*Yitsele était stupéfait. La mitsva était-elle tellement grande? Valait-elle vraiment tant d’argent ? Il regarda la pièce et réfléchit un court instant à tout ce qu’il pourrait acheter pour sa famille. Il leva les yeux vers le Rebbe et dit : « Si c’est ce que la mitsva vaut, alors la mitsva n’est pas à vendre ».*

*Le Rebbe se pencha et embrassa l’enfant sur le front.* (Rabbi Paysach Krohn, *In the Footsteps of the Maggid,* pp. 116-118)

Yitsele fit un *Kiddouch Hachem* en plaçant la volonté de D. avant toute autre chose au monde, y compris sa propre volonté. (Pour un développement plus approfondi du concept de *Kiddouch Hachem* en plaçant Sa volonté avant la nôtre, veuillez s’il vous plaît vous référer à Rav Israël Salanter, *Ohr Israël,* Letter 13.)

|  |
| --- |
| **Points clés de la Première Partie:**   * **Le peuple juif a été chargé de la tâche de sanctifier le nom de D. dans ce monde depuis le moment où il est devenu une nation lorsque D. le sortit d’Egypte.** * **Il est bien de faire un *Kiddouch Hachem* en privé, mais un *Kiddouch Hachem* en public est encore plus grand, et a une plus grande récompense.** * **Le *Kiddouch Hachem* ne s’applique pas uniquement en présence de Juifs – il nous est enjoint de sanctifier le nom de D. face à toute l’humanité. Notre présence, en exil, dispersé parmi les nations, est conçue ainsi afin de répandre la conscience de D. dans le monde.** |

**Deuxième Partie. Le concept de *‘Hilloul Hachem***

L’histoire suivante introduit le principe de *‘Hilloul Hachem* :

*J’ai entendu une fois quelque chose qui m’a beaucoup troublé. Je ne sais pas si c’est vrai ou non, mais si une telle histoire circule, il y a quelque chose qui ne va pas. Ils racontent qu’un avion Tower se posa une fois en Israël vers la fin Décembre. Environ la moitié des passagers était juive et l’autre moitié était constituée de touristes chrétiens qui venaient en pèlerinage à l’époque de noël. Cet avion a été retardé sur la piste, et le temps qu’il atteigne le terminal nombres de passagers étaient déjà en train de sortir leur bagage à main des compartiments à bagages. L’hôtesse de l’air prit le micro et dit : « A tous ceux d’entre vous qui sont debout nous souhaitons de joyeuses fêtes de ‘Hanouka, et à tous ceux assis nous souhaitons un joyeux Noël et une bonne année ».*

Evidemment, il y a quelque chose qui ne va pas… Qu’est-ce que les gens pensent de nous ? Que nous sommes impolis et cupides ? Quel horrible ‘Hilloul Hachem ! (Rabbi Yissocher Frand, Listen to Your Messages, ArtScroll Publications, p. 123.)

Le *‘Hilloul Hachem* (profanation du nom de D.) est l’opposé du *Kiddouch Hachem*. De même qu’un Juif a le pouvoir de propager la conscience de D. dans le monde, il a aussi la capacité d’écarter les gens de D. La pire chose qu’un Juif puisse faire est de commettre un *‘Hilloul Hachem*. Les conséquences d’un tel acte persisteront souvent longtemps après qu’il ait été commis.

Il est important de remarquer la précision dans les termes sanctifier et profaner le *nom de D.* Nous ne pouvons profaner D. Lui-même ; nous pouvons, cependant, profaner Sa révélation et Sa manifestation dans le monde, qui est incarnée par Son nom (Voir Rabbi ‘Haïm de Volozhin, *Nefech Ha’haïm 3 : 8* pour un développement plus détaillé de ce sujet).

**Première Partie. La gravité du *‘Hilloul Hachem***

Parce que cela compromet le but fondamental d’un Juif, le *‘Hilloul Hachem* est une transgression de la Torah plus grave que toutes les autres. Comme les sources suivantes le montreront, c’est la seule transgression pour laquelle la combinaison du repentir, un certain niveau de souffrances personnelles et le pouvoir de Yom Kippour ne peut expier. Cependant, il existe une possibilité de se racheter en recherchant les occasions de faire un *Kiddouch Hachem* ainsi qu’en s’adonnant à l’étude de la Torah.

**1. Rambam, *Hilkhot Téchouva* (Les lois du repentir) 1 : 4 – Le *‘Hilloul Hachem* est la faute pour laquelle il est le plus difficile d’obtenir une expiation.**

|  |  |
| --- | --- |
| Concernant quoi cela [l’ordre d’expiation] est-il dit ?  Concernant celui qui n’a pas profané le nom de D. en fautant. Mais une personne qui profane effectivement le Nom de D., même s’il s’est repenti, que Yom Kippour est passé et qu’il est fort de son repentir, et qu’il a subit des souffrances – [néanmoins,] il n’obtient pas d’expiation complète jusqu’à ce qu’il décède. | במה דברים אמורים בשלא חילל את השם בשעה שעבר אבל המחלל את השם אע"פ שעשה תשובה  והגיע יום הכיפורים והוא עומד בתשובתו ובאו עליו יסורין אינו מתכפר לו כפרה גמורה עד שימות |

La difficulté d’obtenir une expiation est une manière de mesurer avec précision la gravité de la transgression. Par exemple, l’expiation pour la faute la moins grave est obtenue immédiatement après que la personne se soit repentie. Pour la catégorie suivante des transgressions plus graves, le repentir et le passage du Jour du Pardon sont des conditions préalables à l’expiation ; tandis que pour la catégorie la plus grave, l’expiation n’a lieu qu’après le repentir, le passage du Jour du Pardon et un certain degré de souffrances personnelles.

(Concernant les souffrances qu’une personne subit en tant qu’expiation : une vague analogie, si une personne commet un crime capital, elle est incarcérée (1) afin de la soustraire en tant que menace pour la société pendant une période jugée suffisante pour lui permettre de réformer son comportement, et (2) être dans un environnement sous-optimal afin de la motiver à vouloir à la fois réintégrer une société normale et éviter de renouveler son crime de sorte qu’elle n’ait pas à retourner en prison.)

Cependant, lorsqu’une faute implique un *‘Hilloul Hachem*, elle n’obtient pas expiation avant d’avoir quitté ce monde – même après avoir entrepris les trois étapes nécessaires.

**2. Rabbénou Yona, *Chaaré Téchouva* (Les portes du repentir) 4 : 16 – Il est possible d’obtenir une expiation dans ce monde soit en consacrant le reste de sa vie au *Kiddouch Hachem*, soit au travers d’efforts constants dans l’étude de la Torah.**

|  |  |
| --- | --- |
| Maintenant parlons de celui qui a profané le Nom de D., et dont la faute ne trouvera pas expiation par des souffrances. Nous avons mentionné précédemment qu’il existe un moyen de rectifier cela en sanctifiant le Nom de D. à chaque instant.  Il peut aussi expier sa faute en étudiant la Torah constamment et consciencieusement, comme les Sages disent : «  La transgression de la maison de Eli ne sera désormais jamais expiée ni par un sacrifice ni par une oblation » *(Chmouël/Samuel I 3 : 14)*. [Le verset sous-entend que] il n’obtiendra pas d’expiation par des sacrifices et des offrandes, mais par l’étude de la Torah. | עתה נדבר על מי שיש בידו עון חילול ה' שלא יתכפר עונו ביסורים. והנה הקדמנו כי יש לו רפואות תעלה אם יקדש את ה' יתברך תמיד.  עוד תִמֶצֵא לו כפרה בהגיונו תמיד בתורה ויגיעתו בה, כאשר אמרו זכרונם לברכה (ר"ה יח:) אם יתכפר עון בית עלי בזבח ובמנחה (שמואל א' ג:יד) בזבח ומנחה אין מתכפר אבל מתכפר בדברי תורה. |

Parvenir à s’adonner à l’étude de la Torah demande à ce que l’on se force à penser différemment que par le passé, et que l’on abandonne ses façons de penser naturelles (Rema Mi’Pano, ‘*Hikour Din 1 : 23*).

**3. Rabbénou Ba’hya, *Vayikra* 22 : 32 – Le *‘Hilloul Hachem* est pire que l’idolâtrie. Cependant, il peut être corrigé en accomplissant un *Kiddouch Hachem* dans la même situation où un *‘Hilloul Hachem* avait été autrefois accompli.**

|  |  |
| --- | --- |
| « Ne profanez pas Mon saint Nom, afin que Je sois sanctifié au milieu des Enfants d’Israël. » [*Vayikra 22 : 32*] – Le ‘*Hilloul Hachem* est une transgression très grave. [Par exemple] D. pardonna la faute de servir les idoles, mais pas celle de profaner Son nom, comme le dit le prophète : « Pour vous, Maison d’Israël, que chacun aille donc adorer ses idoles, et vous ne profanerez plus Mon saint Nom » (*Yé’hezkel/Ezékiel 20 : 39*) …  Cependant, nous avons trouvé un moyen de réparer la transgression de *‘Hilloul Hachem* en sanctifiant Son nom dans les mêmes circonstances dans lesquelles on l’avait autrefois profané. Et c’est pourquoi les mots « afin que Je sois sanctifié » sont juxtaposés [aux mots « Ne profanez pas Mon saint Nom »]. | ולא תחללו את שם קדשי ונקדשתי בתוך בני ישראל - חילול ה' הוא עון חמור ביותר, ומצינו שויתר הקב"ה על עבודה זרה ולא ויתר על חילול ה', והוא שאמר הנביא: (יחזקאל כ, לט) "ואתם בית ישראל איש את גלוליו לכו עבדו ואת שם קדשי לא תחללו עוד"....  ואמנם מצינו תקנה לעון חלול השם כשיקדש את השם כנגד מה שחלל, ולכך סמך לו: "ונקדשתי". |

Rabbénou Ba’hya nous enseigne donc qu’il existe une possibilité de réparer un *‘Hilloul Hachem* alors que l’on est encore en vie.

**4. Rabbi Dan Roth, *Relevance – Pirkei Avot for the Twenty First Century*, *Pirkei Avot 4 : 4, p. 104* – Pourquoi est-ce qu’un *‘Hilloul Hachem* involontaire est tout de même tellement grave ?**

Il existe de nombreux actes que l’on peut faire par mégarde, tel qu’allumer une lumière ou faire tomber un stylo le jour du Chabbat. Certains actes, cependant, sont tellement graves que la personne ne peut prétendre qu’ils aient été accomplis accidentellement. Par exemple, quelqu’un ne pourrait pas affirmer qu’il a fustigé accidentellement le Président ou le Premier ministre d’un pays. De même, la faute de ‘*Hilloul Hachem* est tellement grave que l’on ne peut prétendre l’avoir commise par erreur.

**5. Maharal, *Derekh ‘Haïm, Pirkei Avot 4 : 4* – Pourquoi le *‘Hilloul Hachem* est-elle une infraction tellement grave, quelque soit la motivation de celui qui l’a commis ?**

|  |  |
| --- | --- |
| Dans le code civil juif, lorsqu’une personne porte préjudice à une autre – même involontairement – et que cela laisse une trace, la Torah n’est pas indulgente. De même, lorsqu’il y a une profanation de l’honneur de D. dans le monde, il n’existe pas d’indulgence lorsqu’elle est faite involontairement [étant donné que cela laisse une « marque » dans Son honneur]. | לענין נזיקין כאשר נעשה רושם לא אמרה תורה להקל אצלו כמו בשאר שוגג, וכן כאן כאשר היה גורם חלול כבודו יתברך אין דומה חטא זה אל חטא אחר שוגג וכו'. |

Dans le cas d’une personne qui cause du tort ou porte préjudice à une autre, le préjudice ou le dommage causé est le même, que l’acte ait été intentionnel ou non. De même, le dommage que le Nom de D. subit dans ce monde à cause du *‘Hilloul Hachem* est réel, que cela ait été fait intentionnellement ou pas.

**Deuxième Partie. Un comportement qui manque de raffinement peut constituer un *‘Hilloul Hachem***

Le comportement irresponsable d’un Juif amoindrit le respect pour le peuple juif, et par conséquent pour D., qu’il représente dans ce monde.

*Un rabbin accusé d’avoir heurté, dans un parking, une voiture sans surveillance et d’avoir pris la fuite, a plaidé coupable de ne pas avoir signalé l’accident, à la cour de justice du comté de Pitkin ce mardi. Du fait de sa position de rabbin, son problème de circulation a recueilli toute l’attention à Aspen.* (Extrait du *Aspen Daily News,* Dec.16, 2009)

**1. Rambam, *Hilkhot Yésodé HaTorah* (Lois des fondements de la Torah) 5 : 11 – Un érudit en Torah dont le comportement manque de raffinement constitue un *‘Hilloul Hachem*.**

|  |  |
| --- | --- |
| Il y a d’autres choses inclues dans la transgression de ‘*Hilloul Hachem* lorsqu’il est commis par quelqu’un de grand en Torah et connu pour sa piété, dont les autres parleront négativement. Bien qu’elles ne soient pas des transgressions, il a cependant profané le Nom de D. Voici quelques exemples de cette forme de *‘Hilloul Hachem* : celui qui achète quelque chose et ne paye pas immédiatement, bien qu’il ait l’argent, et attend que le vendeur le lui réclame ; ou celui qui se laisse aller à la frivolité ou à manger et boire avec des personnes manquant de raffinement ; ou celui qui parle de manière désagréable aux gens et ne les salue pas de manière plaisante, mais qui est au contraire une personne querelleuse et coléreuse ; etc. Selon sa stature, une personne se doit d’être très exigeante d’elle-même et aller au-delà de la stricte lettre de la loi. | ויש דברים אחרים שהן בכלל חילול השם והוא שיעשה אותם אדם גדול בתורה ומפורסם בחסידות דברים שהבריות מרננים אחריו בשבילם ואע"פ שאינן עבירות הרי זה חילל את השם כגון שלקח ואינו נותן דמי המקח לאלתר והוא שיש לו ונמצאו המוכרים תובעין והוא מקיפן או שירבה בשחוק או באכילה ושתיה אצל עמי הארץ וביניהן או שדבורו עם הבריות אינו בנחת ואינו מקבלן בסבר פנים יפות אלא בעל קטטה וכעס וכיוצא בדברים האלו הכל לפי גדלו של חכם צריך שידקדק על עצמו ויעשה לפנים משורת הדין. |

Un érudit en Torah est tenu à un plus haut niveau d’exigence que le commun des mortels car les gens attendent plus de lui. A juste titre, son comportement négatif a un grand impact sur ceux qui l’observent.

**2. Dan Roth, *Relevance, Pirkei Avot for the Twenty First Century, Pirkei Avot 4 : 4*, p. 100 – Une plus grande sensibilité est requise des érudits en Torah.**

|  |
| --- |
| Pour définir le *‘Hilloul Hachem*, le Talmud (*Yoma 86a*) cite la déclaration de Rav, à savoir que s’il achetait de la viande sans la payer immédiatement, cela constituerait un *‘Hilloul Hachem*. Rav avait finalement l’intention de payer, il n’y aurait donc rien de mal dans son achat à crédit. Cependant, parce que Rav était connu pour son érudition en Torah et sa piété, le plus petit acte qui pourrait être interprété comme du vol, amoindrirait la Torah aux yeux des gens. Ainsi, il apparaît du Talmud que toute action qui mettrait la Torah sous une lumière défavorable est un *‘Hilloul Hachem*, même si aucune faute particulière n’est impliquée.  Il est aussi clair de la remarquable déclaration des Sages, qu’un érudit en Torah qui a une tache sur son vêtement risque la peine de mort (*Chabbat 114a*). Cependant, la Torah n’a jamais dit : « Tu n’iras point avec une tache sur tes vêtements ». Comment, alors, cela peut-il justifier une peine si grave? L’explication en est qu’un érudit en Torah est le représentant de D. dans le monde. Lorsque les gens le verront porter des habits souillés, ils diront : « Regarde, comme les érudits en Torah sont négligés ! » Les gens ayant moins de respect pour D. et Sa Torah à cause de lui, il devient coupable de profaner le nom de D.  Le ‘*Hilloul Hachem* dépend du statut de celui qui l’accomplit. Ce qui est considéré comme un *‘Hilloul Hachem* pour une personne ne l’est pas forcément pour une autre. Ceci est dû au fait que plus une personne est érudite, plus les gens attendent d’elle un haut niveau de raffinement et plus ils scruteront la moindre de ses actions. Ainsi, pour Rav, qui était exceptionnellement pieux, ne pas payer immédiatement constituait un *‘Hilloul Hachem*, tandis que pour la plupart d’entre nous cela ne serait pas le cas.  Néanmoins, étant donné que le *‘Hilloul Hachem* dépend de la manière dont les gens nous perçoivent, notre réel statut n’a pas d’importance. Par exemple, un étudiant de yéchiva ordinaire peut ne pas se considérer comme un érudit en Torah, et ainsi ne pas sentir que la remarque sévère des sages au sujet de l’érudit en Torah négligé s’applique à lui. Mais son humilité serait déplacée car, pour le monde extérieur ; il apparaît comme un érudit en Torah. |

*Une fois alors que le ‘Hafetz ‘Haïm se précipitait pour attraper un train, on lui demanda d’être le dixième pour compléter un minyan [un quorum d’hommes pour la prière] dans une maison d’endeuillés. Bien qu’il ait déjà prié et que compléter le minyan signifiait rater son train, il accepta d’aider afin de ne pas causer un ‘Hilloul Hachem.*

Si le ‘Hafetz ‘Haïm avait refusé d’aider, cela n’aurait certainement pas été une transgression. Cependant, étant donné que les gens n’auraient peut-être pas compris la raison de son refus, il sentit que cela aurait été un ‘Hilloul Hachem de faire ainsi. Nous voyons de nouveau que le ‘Hilloul Hachem dépend de la façon dont les gens perçoivent notre attitude plutôt que de notre attitude elle-même. (Rabbi Dan Roth, Pirkei Avot for the Twenty First Century, p. 100)

**3. Rambam, *Hilkhot De’ot* (Lois de la conduite) 5 : 3 – Un érudit en Torah en état d’ébriété en public, sans aucune raison particulière, constitue un ‘*Hilloul Hachem*.**

|  |  |
| --- | --- |
| Lorsqu’un érudit en Torah boit du vin, cela doit être en tant qu’accompagnement de son repas. Celui qui se saoule [sans raison] commet une faute, et il dégrade et gâche sa sagesse. Et s’il se saoule face à des personnes frustes, il profane le Nom. | כשהחכם שותה יין אינו שותה אלא כדי לשרות אכילה שבמעיו, וכל המשתכר הרי זה חוטא ומגונה ומפסיד חכמתו ואם נשתכר בפני עמי הארץ הרי זה חילל את השם. |

[Bien que les Sages aient institués une *mitsva* de boire du vin à Pourim, l’objectif de ce jour est « d’utiliser des plaisirs physiques raffinés afin d’atteindre de grands niveaux dans l’amour de D. et de s’émerveiller des miracles qu’Il a fait pour nous » (*Biour Halakha* *695*, paragraphe commençant par les mots « *ad délo yada »*). D’un autre côté, s’il pense qu’il agira comme un homme ivre et rabaissera sa valeur aux yeux des autres, alors il ne doit pas boire, en accord avec à la source précédente (ibid.). Voir le cours de Moracha sur « Pourim : Les *mitsvot* de ce jour » pour plus de détails à ce sujet].

**C. *‘Hilloul Hachem* en privé**

Bien que la transgression classique de *‘Hilloul Hachem* ait lieu face à un groupe de Juifs ou de non-Juifs, il existe des fautes particulières qui causent la profanation du Nom de D. même si elles sont commises totalement en privé.

**1. *Vayikra 19 : 12* – L’interdiction de jurer faussement par le nom de D.**

|  |  |
| --- | --- |
| Tu ne jureras point par Mon nom à l’appui du mensonge, ce serait profaner le nom de ton D. : Je suis l’Eternel. | לְֹא תִשָּׁבְעוּ בִשְׁמִי לַשָּׁקֶר וְחִלַּלְתָּ אֶת שֵׁם אֱלֹקֶיךָ אֲנִי ה'. |

**2. Rabbénou Ba’hya, *ibid.* – Le dommage causé par certaines transgressions, même lorsqu’elles sont commises en privé.**

|  |  |
| --- | --- |
| Si une personne jure faussement par le Nom de D., il profane Son Nom, car il sépare sa force et la déracine [en amoindrissant la crédibilité du Nom de D.]. Concernant cela il est dit : « ce serait profaner le nom de ton D. »… Nous apprenons ainsi que celui qui jure [faussement] par Son nom profane le nom de son D., et celui qui profane le nom de Son D. ne sera pas pardonné par Lui… | ואם נשבע בו לשקר הרי זה מחלל את השם כי הוא מפריד ממנו כחו ועקרו. זה שאמר "וחללת את שם אלהיך" וכו' ונמצאת למד שכל הנשבע בשמו מחלל שם אלהיו והנושא שם אלהיו לא ינקה ה' וכו'. |

En jurant par le Nom de D., nous soutenons notre serment avec la réputation de vérité inhérente au Nom de D. Celui qui jure faussement amoindrit la crédibilité du Nom de D. dans ce monde.

**3. Rabbénou Yona*, Pirké Avot 4 : 4* – Un *‘Hilloul Hachem* en privé constitue une action qui profane en soi le Nom de D., comme l’idolâtrie et le fait de jurer faussement.**

|  |  |
| --- | --- |
| C’est ce que nous avons appris « Une personne qui profane le Nom de D. en privé » se rapporte à des faits qui sont en eux-mêmes une profanation de Son Nom, comme l’idolâtrie… car il n’accepte pas Sa divinité. De même, celui qui jure faussement et ment ainsi aux autres en utilisant le nom de D., profane aussi Son nom… | וזה ששנינו "כל המחלל שם שמים בסתר" מדבר בדברים שהם בעצמם חילול השם, כמו עבודה זרה ... שאינו מודה לאלוהותו, וכמו כן נשבע לשקר, שגונב דעת הבריות בשמו של הקב"ה, חילול השם הוא... |

|  |
| --- |
| **Points clés de la Deuxième Partie:**   * **Le *‘Hilloul Hachem* est plus grave que l’idolâtrie.** * **Le pardon pour quelqu’un qui a commis un *‘Hilloul Hachem* est plus difficile que pour toutes autres transgressions.** * **Un *‘Hilloul Hachem*, même involontaire, constitue une transgression sérieuse étant donné que l’honneur de D. dans ce monde a été amoindri.** * **Il existe des transgressions qui constituent en elles-mêmes une profanation du Nom de D., quelque soit les conditions dans lesquelles elles ont lieu. Jurer faussement par le Nom de D. est un *‘Hilloul Hachem* à cause de l’emploi du Nom de D. pour soutenir un mensonge.** * **L’idolâtrie constitue un *‘Hilloul Hachem* car elle accorde de la légitimité à d’autres divinités et par cela nie la véracité de D.** |

**Troisième Partie. Le *Kiddouch Hachem* à travers le Martyre**

Mener une vie selon les principes de la Torah constitue la manière suprême de sanctifier le Nom de D. A certaines périodes de l’histoire juive, des Juifs ont été forcés d’accepter d’autres religions ou de commettre l’une des trois fautes capitales (l’idolâtrie, l’immoralité et le meurtre) sous peine de mort. Dans de telles circonstances, il est demandé au Juif de renoncer à sa vie pour sa foi – un sacrifice qui démontre de manière puissante que la volonté de D., comme guidé par la Torah, est la raison ultime de notre vie.

Bien que la récompense d’aucune autre *mitsva* ne peut égaler celle de donner sa vie en sanctifiant le Nom de D. (voir le Rambam ci-dessous, Source n°8), cela n’implique en aucune manière que cela surpasse les accomplissements d’une vie de Torah et *mitsvot*, ni que les Juifs doivent activement rechercher une telle situation.

Cependant, tout au long des millénaires, les individus, et même des communautés juives toutes entières, ont choisi de donner leur vie plutôt que d’accepter d’autres religions. Même si une personne est tuée simplement parce qu’elle est juive, même si on ne lui a pas laissé le choix (par exemple, pendant l’Holocauste), elle est considérée comme ayant donné sa vie pour D. et a fait un *Kiddouch Hachem*, même si elle avait été une Juive non pratiquante toute sa vie (Rabbi Aaron Roth, *Mevakech Emouna* (5709) pp. 27-28; *Midrach Téhilim 9 : 13*). Existe-t-il quelque chose d’unique dans l’esprit juif qui permet à des Juifs semblant tout à fait ordinaires de sacrifier leurs vies afin de rester inébranlable dans leur attachement à D. ?

**1. Rabbi Chnéour Zalman de Liadi, *Tanya, Likouté Amarim, Ch. 14* – Même le Juif le plus simple est doté d’un amour de D. caché, qui s’exprime par un empressement à sacrifier sa vie pour le nom de D.**

|  |  |
| --- | --- |
| Je souhaiterai m’attacher à Lui… en vertu de l’amour qui est enfoui dans mon cœur, comme dans le cœur de tous les Juifs, qui sont appelés « ceux qui aiment Ton nom » [*Téhilim 5 : 12*]. Même le Juif le moins adhérent est capable de donner sa vie en *Kiddouch Hachem*. | רק אני רוצה לדבקה בו...מאהבה המסותרת שבלבי לה' כמו בלב כללות ישראל שנקראו אוהבי שמך, ואפילו קל שבקלים יכול למסור את נפשו על קדושת ה'. |

L’histoire suivante est un exemple dramatique illustrant la source précédente.

*Dans le camp de Janowska Road, il y avait un contremaître d’une brigade de Lvov du nom de Schneeweiss, l’une de ces personnes de qui on garde ses distances si on tient à sa vie. Il avait connu Rabbi Israël Spira à Lemberg (Lvov), mais ne savait pas que ce dernier était détenu dans le camp. Seule une poignée de ‘hassidim qui étaient très proches du rav connaissait son identité et la gardait secrète.*

*L’époque des fêtes juives approchait. Plus la date de Yom Kippour se faisait proche, plus les craintes dans le camp augmentaient. Tout le monde savait que les Allemands prenaient plaisir à faire subir la terreur et la mort spécialement aux jours de fêtes juives. A Janowska, une poignée d’anciens détenus se souvenaient des importantes sélections à Sim’hat Torah et à Pourim.*

*C’était la veille de Yom Kippour. Les tensions et les craintes étaient à leur maximum. Quelques ‘hassidim vinrent chez le Rabbi de Bluzhov et le prièrent d’aborder Schneeweiss et de lui demander qu’à Yom Kippour son groupe ne soit assigné à aucune des trente neuf principales catégories de travaux, afin que leur transgression de la loi, en travaillant à Yom Kippour, ne soit pas importante. Le Rabbi fut très ému par leur requête, et malgré ses craintes, car il devrait révéler son identité, il se rendit auprès de Schneeweiss. Il savait bien que Schneeweiss n’avait pas de respect de la tradition juive. Même avant le début de la seconde guerre mondiale, il avait publiquement transgressé les fêtes juives et enfreint la loi juive. Ici à Janowska, il était un homme cruel, sans aucune pitié.*

*Le cœur lourd, le Rabbi alla à la rencontre de Schneeweiss. « Tu te souviens probablement de moi. Je suis le Rabbi de Pru’hnik, Rabbi Israël Spira ». Schneeweiss ne répondit pas. « Tu es Juif comme moi, » continua le Rabbi. « Ce soir, c’est la nuit de Kol Nidré. Il y a un petit groupe de jeunes juifs qui ne veulent transgresser aucune des trente neuf catégories principales de travaux. Cela signifie tout pour eux. C’est le fondement de leur existence. Peux-tu y faire quelque chose ? Peux-tu les aider ? »*

*Le rabbin remarqua qu’un frisson traversa Schneeweiss alors qu’il écoutait l’étrange requête du rabbin. Le rabbin prit la main de Schneeweiss et dit : « Je te promets, aussi longtemps que tu vivras, ce sera une bonne vie. Je te supplie de le faire pour nous afin que nous trouvions encore un peu de dignité dans cette existence humiliante. »*

*Le visage sévère de Schneeweiss changea. Pour la première fois depuis son arrivée à Janowska, il y avait une lueur d’humanité qui en émanait.*

*« Ce soir je ne peux rien faire, » dit Schneeweiss, les premiers mots qu’il prononça depuis que le rabbin l’avait abordé. « Je n’ai aucun pouvoir sur la brigade de nuit. Mais, demain, le jour de Yom Kippour, je ferai ce que je peux pour vous. » Le rabbin serra la main de Schneeweiss en signe de gratitude et partit.*

*Dans la matinée, le rabbin et un petit groupe de jeunes ‘hassidim furent convoqués au baraquement de Schneeweiss. « J’ai entendu que vous avez prié hier soir. Je ne crois pas aux prières, » leur dit-il. « Par principe, je m’y oppose même. Mais j’admire votre courage. Car vous savez bien que la peine encourue pour celui qui prie à Janowska est la mort. » Puis il leur fit signe de le suivre.*

*Il les emmena au quartier général S.S du camp, dans une grande maison en bois. « Vous, mes amis, ferez briller le sol sans aucune cire ou encaustique. Et vous, Rabbi, vous nettoierez les vitres avec des chiffons secs de sorte que vous ne transgresserez aucune des trente neuf catégories de travaux ». Il quitta la pièce brusquement sans un mot de plus.*

*A midi environ, la porte s’ouvrit largement et deux anges de la mort, des hommes S.S dans leur uniforme noir, que leur noms soient effacés, entrèrent dans la pièce comme un ouragan. Ils étaient suivis d’une charrette de nourriture pleine à craquer. « Midi, l’heure de manger du pain, de la soupe, de la viande, » annonça l’un des S.S. La pièce s’emplit d’un arôme de nourriture fraichement cuisinée, de la nourriture telle qu’ils n’en n’avaient pas vu depuis l’occupation allemande : du pain blanc, une soupe de légumes chaude fumante, et d’énormes portions de viande.*

*Le grand S.S ordonna d’une voix aiguë : « Vous devez manger immédiatement, autrement vous serez fusiller sur place ! » Aucun d’entre eux ne bougea. Le rabbin resta sur l’échelle, les ‘hassidim au sol. Les Allemands répétèrent l’ordre. Le rabbin et les ‘hassidim restèrent figés à leur place. Le S.S appela Schneeweiss. « Schneeweiss, si ces sales chiens refusent de manger, je te tuerai avec eux. »*

*Schneeweiss attira l’attention vers lui, regarda l’Allemand droit dans les yeux et dit d’un ton très calme : « Nous, Juifs, ne mangeons pas aujourd’hui. Aujourd’hui c’est Yom Kippour, notre jour le plus saint, le Jour du Pardon. »*

*« Tu ne comprends pas, chien juif, » hurla le plus grand des deux, « Je vous ordonne au nom du Führer et du troisième Reich, mangez ! »*

*Schneeweiss, calme, la tête haute, répéta la même réponse : « Nous, Juifs, obéissons à la loi de notre tradition. Aujourd’hui c’est Yom Kippour, un jour de jeûne. »*

*L’Allemand sortit son revolver de son étui et le pointa sur la tempe de Schneeweiss. Schneeweiss resta calme. Il se tint immobile, au garde-à-vous, la tête haute. Le bruit d’un coup de feu perça la pièce. Schneeweiss tomba. Sur le sol fraichement poli, une flaque de sang de plus en plus grande se répandait.*

*Le rabbin et ses ‘hassidim se tenait comme figés à leur place. Ils ne pouvaient croire à ce qu’ils venaient d’assister. Schneeweiss, l’homme qui a transgressé la tradition juive publiquement par le passé, a sanctifié le Nom de D. publiquement et mourut d’une mort de martyr pour l’honneur juif.*

(Yaffa Eliach*, Chasidic Tales of the Holocaust,* Vintage Books, 1988, pp. 155-159, extrait basé sur une conversation avec le Grand Rabbin de Bluzhov, Rabbi Israël Spira.)

Quand sommes-nous obligés de donner nos vies pour sanctifier le Nom de D. ?

**2. *Talmoud Bavli, Sanhedrin 74a* – Les trois interdictions capitales pour lesquelles l’homme doit donner sa vie plutôt que de les commettre : l’idolâtrie, l’immoralité, et le meurtre.**

|  |  |
| --- | --- |
| Rabbi Yo’hanan dit au nom de Rabbi Chim’one ben Yehozedek : « Ils votèrent à ce sujet et prirent une décision dans le grenier de Beth Nitsa à Lod – concernant toutes les interdictions de la Torah si une personne dit : « Transgresse telle et telle interdiction et tu ne seras pas tué (mais si tu refuses, tu seras tué) » l’homme doit transgresser l’interdiction et ne pas se laisser tuer, excepté pour [les fautes de] l’idolâtrie, des relations sexuelles interdites, et du meurtre. » [Voir la suite de la Guémara pour les lois qui en découlent.] | אמר רבי יוחנן משום רבי שמעון בן יהוצדק: נימנו וגמרו בעלית בית נתזה בלוד: כל עבירות שבתורה אם אומרין לאדם עבור ואל תהרג - יעבור ואל יהרג, חוץ מעבודה זרה וגילוי עריות ושפיכות דמים. |

Les interdictions d’idolâtrie, d’immoralité et de meurtre ne peuvent être transgressées dans aucune circonstance, que ce soit en public ou en privé. La valeur de la vie – aussi sublime qu’elle puisse être – est compromise par la violation de ces interdictions cardinales.

**3. *Ibid.* – Le *Kiddouch Hachem* en temps de persécutions s’applique à toutes les *mitsvot* de la Torah.**

|  |  |
| --- | --- |
| Rabbi Yo’hanan dit : « Ils dirent cela [ce qui est écrit plus haut] uniquement pour une période où il n’y a pas de persécutions religieuses, mais dans une période de persécutions religieuses l’homme doit donner sa vie même lorsqu’il est forcé d’enfreindre une *mitsva* que les gens traitent avec légèreté. » | א"ר יוחנן לא שנו אלא שלא בשעת גזרת המלכות אבל בשעת גזרת המלכות אפי' מצוה קלה יהרג ואל יעבור. |

En période de persécutions, nous sommes chargés de suivre les *mitsvot* avec la plus grande assiduité. Par conséquent, nous devons être prêts à donner nos vies pour maintenir n’importe quelle *mitsva*.

**4. *Ibid*. – *Kiddouch Hachem* en public.**

|  |  |
| --- | --- |
| Ravin dit au nom de Rabbi Yo’hanan : « Ceci [le fait que l’homme doit donner sa vie en période de persécutions religieuses] se réfère uniquement à [une transgression d’idolâtrie, d’immoralité et de meurtre] en privé, mais en public une personne doit donner sa vie plutôt que de transgresser même une *mitsva* que les gens traitent avec légèreté »… Combien de personnes constituent un « public » ? Rabbi Yaakov dit au nom de Rabbi Yo’hanan : « Il n’y a pas de ‘public’ constitué de moins de dix personnes [juives]. » | רבין אמר רבי יוחנן אפילו שלא בשעת גזרת מלכות לא אמרו אלא בצינעא אבל בפרהסיא אפילו מצוה קלה יהרג ואל יעבור ... וכמה פרהסיא אמר רבי יעקב אמר רבי יוחנן אין פרהסיא פחותה מעשרה בני אדם. |

Une personne doit donner sa vie même si elle est contrainte de transgresser en privé les trois fautes cardinales citées dans la Source 2. Si elle est contrainte de violer les autres *mitsvot* de la Torah, elle doit donner sa vie uniquement si la transgression a eu lieu en présence de dix Juifs.

**5. *Ibid. 74b* – C’est seulement lorsque l’intention est de pousser un Juif à transgresser la Torah que ce dernier est enjoint à donner sa vie.**

|  |  |
| --- | --- |
| [Si c’est] pour leur propre bénéfice, c’est différent [et l’homme n’est pas enjoint à sacrifier sa vie]… Car Rava dit : « Un idolâtre qui dit à un Juif le Chabbat : ‘Coupe de l’herbe [et en cela profane le Chabbat] et donne la aux animaux, ou je te tuerai’, il doit couper [l’herbe] plutôt que d’être tué. S’il dit : ‘Coupe l’herbe et jette la dans la rivière’, il doit se laisser tuer plutôt que de [la] couper. Pourquoi en est-il ainsi ? Car son intention est de faire transgresser le Juif. » | הנאת עצמן שאני...דאמר רבא עכו"ם דאמר ליה להאי ישראל קטול אספסתא בשבתא ושדי לחיותא ואי לא קטילנא לך ליקטיל ולא לקטליה שדי לנהרא ליקטליה ולא ליקטול מ"ט לעבורי מילתא קא בעי. |

Il nous est ordonné de donner nos vies et de ne pas enfreindre l’une des *mitsvot* de la Torah (en présence de dix Juifs – Rambam, *Hilkhot Yésodé HaTorah 5 : 2*) seulement lorsque le but de la contrainte est de nous faire transgresser la Torah. Si l’intention de celui qui nous contraint est simplement d’en tirer un bénéfice personnel, il nous est alors ordonné de transgresser plutôt que de donner nos vies (Rambam).

6. Rambam, *Sefer Hamitzvot*, *Mitsva* #9 – Le persécuteur ne doit pas en conclure qu’il a réussi à contraindre un Juif à transgresser la volonté de D.

|  |  |
| --- | --- |
| L’essence de cette *mitsva* est qu’il nous est commandé de publier cette foi véridique dans le monde, et que nous ne devons pas craindre que quiconque nous fasse du mal. Et même si quelqu’un vient nous forcer à renier D., nous ne l’écouterons pas, mais nous sacrifierons nos vies plutôt que de le laisser croire qu’il nous a fait abandonner notre foi, même si nous croyions toujours en D. en nos cœurs.  C’est la *mitsva* de *Kiddouch Hachem* à laquelle tout le Klal Israël est contraint : donner sa vie par amour pour Lui et fidélité à son Unicité… | וענין זאת המצוה אשר אנחנו מצווים לפרסם האמונה הזאת האמתית בעולם ושלא נפחד בהיזק שום מזיק ואע"פ שבא עלינו מכריח גובר יבקש ממנו לכפור בו יתעלה לא נשמע ממנו אבל נמסור עצמנו למיתה ולא נתעהו לחשוב שכפרנו ואע"פ שלבנו מאמין בו יתעלה.  וזאת היא מצות קדוש השם המצווים בה בני ישראל בכללם רוצה לומר מסירת נפשנו למות ביד האונס על אהבתו ית' ואמונת יחודו |

Bien qu’un Juif ne croit pas dans les pratiques idolâtres qu’il est forcé d’accomplir, il ne doit pas donner à ses persécuteurs l’impression qu’il a compromis ses croyances pour sauver sa vie.

**7. Rambam*, Hilkhot Yésodé HaTorah 5 : 4* – Celui qui choisit le Martyre plutôt que de transgresser sanctifie le Nom de D. et rejoint un groupe d’élites qui a sanctifié le Nom de D.**

|  |  |
| --- | --- |
| Celui qui doit donner sa vie plutôt que de transgresser, et qui ne transgresse pas [et choisit de donner sa vie] – il a sanctifié le Nom de D. Et si cela eut lieu devant dix Juifs, il aura sanctifié le nom de D. en public comme… Rabbi Akiva et les autres. Ces hommes sont des martyres d’une grandeur inégalée.  [L’inverse, continue le Rambam, s’applique à quelqu’un qui choisit de transgresser plutôt que de mourir : il profane le Nom, et s’il le fait en public, il profane le Nom en public.] | וכל מי שנאמר בו יהרג ואל יעבור ונהרג ולא עבר הרי זה קידש את השם ואם היה בעשרה מישראל הרי זה קידש את השם ברבים כ...רבי עקיבא וחביריו ואלו הן הרוגי מלכות שאין מעלה על מעלתן. |

Celui qui donne sa vie lorsqu’il est contraint d’enfreindre la Torah accomplit un *Kiddouch Hachem*. Si c’est en présence de dix Juifs, son acte a le statut de *Kiddouch Hachem* en public. La même chose est vraie dans le cas contraire où un *‘Hilloul Hachem* est accompli.

|  |
| --- |
| **Points clés de la Troisième Partie:**   * **Il existe des moments où une personne est sommée de sanctifier le Nom de D. en renonçant à sa vie plutôt que de transgresser la Torah sous la contrainte. Les trois fautes de l’idolâtrie, de l’immoralité et du meurtre ne peuvent être commises même sous la menace de la mort.** * **Nous devons aussi être prêts à souffrir le Martyre plutôt que d’enfreindre n’importe quelle *mitsva* de la Torah en public si l’intention du persécuteur est de nous faire transgresser la volonté de D.** * **La récompense pour celui qui donne sa vie plutôt que d’enfreindre la volonté de D. surpasse celle de toutes les autres *mitsvot*. Cela n’implique en aucune manière que cela surpasse les accomplissements d’une vie consacrée à la Torah et aux *mitsvot*, ni que les Juifs doivent rechercher de manière proactive une telle situation.** |

**Quatrième Partie. Chacun d’entre nous peut faire un *Kiddouch Hachem***

Dans cette dernière partie, nous partagerons des exemples pratiques, à savoir de quelles manières accomplir un *Kiddouch Hachem*. Le *Kiddouch Hachem* n’est pas seulement une *mitsva* particulière ; c’est un mode de vie par lequel l’homme sent la grande opportunité qu’il a d’être le représentant de D. dans le monde.

* Debbie lança *Etude en binôme* dans son université en mettant par paire des étudiants qui voulaient en savoir plus à propos du judaïsme avec des étudiants qui pouvaient leur servir de mentors.
* Remy et David organisèrent un groupe d’étudiants afin qu’ils préparent des repas kacher à leur université, ce qui poussa leur campus à établir un planning de repas kacher.
* Burt protesta contre un examen obligatoire en troisième cycle d’université prévu à Yom Kippour, déclenchant une décision administrative de proposer des jours d’examens alternatifs pour les élèves qui observent les fêtes juives.
* Greg fonda une Société d’Ethique Médicale Juive dans son école de médecine, amenant étudiants, professeurs, docteurs, et rabbins à discuter ensemble des nombreuses questions éthiques que soulèvent la médecine contemporaine.
* Sarah et Tami organisèrent un programme de *‘hessed* dans leur université consistant à visiter les personnes âgées d’une maison de retraite, ainsi qu’à récolter des fonds pour acheter et distribuer de la nourriture aux pauvres en Israël.

Les cas précédents ont eu un impact puissant sur chacun des participants ainsi que sur la communauté juive plus étendue, ce qui conduisit à un développement considérable d’initiatives semblables dans les campus !

Finalement, la façon dont nous choisissons de faire un *Kiddouch Hachem* est guidée par nos traits de caractère personnels et nos capacités, que nous l’accomplissions seul ou en se joignant à d’autres, comme nous le voyons dans les deux derniers articles de ce *chiour*.

**1. Joseph Berger, *www.nytimes.com, Brooklyn Girl Is Found Safe in Woods in Massachusetts* – Un *Kiddouch Hachem* accomplit par Suri Feldman et les centaines de gens qui voyagèrent des centaines de miles pour la rechercher.**

|  |
| --- |
| STURBRIDGE, Mass., 6Mai 1994 – Faisant preuve de capacités de survie qui impressionnèrent les habitants locaux familiers avec le plein air, une jeune fille du milieu ‘hassidique de Brooklyn, âgée de quatorze ans, a été retrouvée aujourd’hui par la police dans les bois denses et marécageux, effrayée et fatiguée mais priant à côté d’un arbre. Elle avait disparu mercredi lors d’une sortie scolaire dans un parc du Connecticut.  Suri Feldman avait rationné ses sandwichs avec précaution afin qu’ils la sustentent pendant les deux jours et deux nuits où elle était perdue, et trouva des saillies pour se protéger des bruines occasionnelles. Lorsque des hélicoptères de recherche volaient au-dessus d’elle, elle tentait de leur faire signe avec le flash de son appareil photo.  « Nous étions inquiets du fait que c’était une fille de la ville ne possédant aucune technique de survie, » dit Chef Kevin Fitzgibbons du département de police de Sturbridge. « Mais après lui avoir parlé, je suis absolument stupéfait par cette jeune fille ».  L’adolescente maigre et frêle avait erré le long des routes de la forêt plus de trois miles depuis l’endroit où elle avait été séparée de ses camarades de classe à Bigelow Hollow State Park. « Elle avait l’air merveilleuse, » dit Trish Bourassa, le conducteur de l’ambulance qui l’avait recueilli dans les bois du Massachusetts. « Je l’ai serrée dans mes bras et je lui ait dit que tout allait bien. Je la serrai tout le temps dans mes bras jusqu’à ce qu’on arrive à l’hôpital. Elle a fait un travail merveilleux. Tout le monde doit être félicité, mais tout le mérite lui revient. »  A l’hôpital Harrington Memorial à Southbridge, elle retrouva son père, Ernest Feldman. « Je n’arrive pas à me rappeler la première chose que j’ai dite en la voyant » dit plus tard Mr Feldman aux journalistes. « J’étais trop excité ; mais lorsque j’ai entendu, j’ai juste dit ‘Merci mon D.’ ». Lorsque les journalistes lui ont demandé quel type de sandwichs sa fille avait mangé, il répondit : « Une chose que je peux vous dire avec certitude, c’est qu’elle n’a pas mangé de sandwichs au jambon ».  Les nouvelles annonçant qu’elle était en vie et en bonne santé déclenchèrent une joie intense dans son quartier à Brooklyn ainsi que parmi le groupe de costumes noirs et de ‘hassidim barbus qui la recherchèrent dans les bois. Devant une bouche d’incendie, qui était le centre de commande pour la recherche, les ‘hassidim commencèrent à danser en rond, tenant un *Sefer Torah* protégé d’un parapluie qu’ils avaient amenés au cas où ils auraient du passer Chabbat dans la zone.  « Je ne peux pas payer la communauté pour ce qu’elle a fait, » déclara plus tard son père, « Mais D. les payera ».  Les chercheurs, plus de mille selon la police, avaient recueilli des indices – un pot vide de pudding kacher à la vanille, un mouchoir fraichement utilisé – prouvant que Suri était bien vivante et se trouvait dans les bois.  La recherche avait attiré plus de six cents ‘hassidim venus d’aussi loin que Montréal et Washington, qui amenèrent des camions chargés de nourriture kachère qu’ils partagèrent avec les bénévoles non-Juifs. « Il est dit dans la Bible que sauver une vie équivaut à sauver un monde entier, » dit Isaac Fortgang de Boston, expliquant pourquoi il avait voyagé de si loin.  Les chercheurs avaient quadrillé la zone et répartit les différents groupes de recherche, et ce matin un groupe d’officiers de police avait trouvé une empreinte de pas fraiche près d’un marécage, à la frontière entre Sturbridge et Southbridge. L’officier de police de Southbridge, John Mulcahy, remarqua alors une route qui ne figurait sur aucune de ses cartes et la parcourut avec ses collègues. Cinq cents yards plus loin, ils repérèrent Mlle Feldman à 10h34 près d’un arbre. Il raconta aux journalistes qu’il l’appela mais qu’elle ne répondit pas car elle était en train de prier.  A la maison des Feldman, au 1668 54th Street dans le quartier de Borough Park à Brooklyn, les voisins avaient accroché une bannière orange sur laquelle étaient inscrit en lettres hébraïques : « Louez D. car Sa bonté est éternelle ». |

Il est intéressant de remarquer que l’un des volontaires locaux commenta avec admiration : « Si l’un de nos enfants était amené à se perdre dans ces bois, je doute que des centaines de bénévoles auraient parcouru des centaines de miles pour se joindre à la recherche. »

Prof. Israël (Robert) Aumann, obtint le Prix Nobel en 2005 pour sa recherche en théorie du jeu. D’ordinaire pas du genre à se prélasser sous les feux de la rampe, le caractère de Professeur Aumann, son dévouement à sa famille, son intégrité et son engagement au judaïsme se combinèrent pour faire un *Kiddouch Hachem* international.

**2. Sara Yoheved Rigler**, ***Jewish Nobelity: The Life and Loves of a Nobel Prize Winner (www.aish.com)* – Un *Kiddouch Hachem* face au monde entier.**

|  |
| --- |
| La photo sur le tableau d’affichage de son bureau à l’Université Hébraïque en dit long. Prise peu de temps après que l’annonce selon laquelle le Prix Nobel 2005 en Sciences Economiques avait été attribué au prof. Israël [Robert] Aumann, la photo montre trois générations de descendants du gagnant, souriants, trente-deux personnes en tout. Au centre, avec sa longue barbe blanche et sa kippa blanche, est assis le prof. Aumann âgé de soixante quinze ans, adossé à un portrait de un mètre de haut de sa regrettée femme bien aimée Esther.  Prof. Aumann prit officiellement sa retraite il y a cinq ans, mais, à 75 ans, il continue à se lancer dans son quadruple amour : la théorie des jeux, la famille, la nature et la Torah. Il enseigne encore à trois classes à l’Université Hébraïque, va chercher ses petits-enfants au jardin d’enfants et les prend chez lui quand leurs parents sont occupés. Il skie, fait de la randonnée, et escalade certaines des plus belles montagnes au monde ; et il étudie la Torah régulièrement avec le même compagnon d’étude depuis trente ans.  Prof. Aumann, connaisseur en toute chose, relie tout à sa source divine. Connaisseur en vin, chaque fois qu’il met une bouteille de vin de qualité supérieure sur la table, il récite la bénédiction : « Il est bon et fait le bien ». C’est la bénédiction qu’il récita publiquement face à 1400 invités lorsqu’il porta un toast lors du banquet royal qui suivit la cérémonie d’attribution du prix Nobel.  Dans le monde des affaires, les gens volent de l’argent. Dans le monde académique, les gens volent des idées. Un des traits de caractère exceptionnel du prof. Aumann est le fait qu’il attribue scrupuleusement le mérite aux autres, que ce soit des enseignants, des collègues ou même des étudiants. Lors d’une conférence de presse qui eut lieu le jour de l’annonce du prix Nobel, le prof. Aumann surprit son audience en déclarant que le prix Nobel aurait du être décerné à quelqu’un d’autre : « Llyod Shapley de U.C.L.A le méritait et aurait dû gagner. Je le vois comme le grand prêtre de la théorie des jeux ».  Prof. Aumann apprit le concept de « propriété intellectuelle » de la Torah.  « Il y avait une période, il y a quinze vingt ans où voler des logiciels était considéré en règle par de nombreuses personnes, incluant nombres d’universitaires. J’avais besoin d’un article de software, et je me demandais si j’allais le ‘voler’ – faire une copie, ce que les promoteurs de software désapprouvent. Alors je me suis dit, pourquoi me poser la question ? Tu es une personne pratiquante. Va chez ton rabbin et demande-lui. Alors j’ai été chez mon rabbin – un survivant de l’Holocauste, une personne réputée et pieuse. Peut-être y a-t-il une loi talmudique concernant ce type de propriété intellectuelle qui n’est pas une réelle propriété. Quoi qu’il dise, je le ferai. Le rabbin dit : « Il est absolument interdit de faire cela. » Alors j’ai commandé le logiciel. »  Le monde a pu jeter un coup d’œil rare sur la façon de vivre de la Torah, en observant le prof. Aumann à Stockholm. Bien que la cérémonie d’attribution fût prévue en fin de journée samedi, la brièveté de l’hiver suédois permit à la famille Aumann d’y assister après la fin du Chabbat. Chabbat après-midi, ils ont marchés – les trente quatre qu’ils étaient – jusqu’à un hôtel situé seulement à deux cents mètres de la salle de concert de Stockholm, où la cérémonie devait avoir lieu. Dès qu’ils eurent fait *havdala* [la cérémonie séparant Chabbat du reste de la semaine], les Aumann se précipitèrent à la salle de concert, quatre vingt dix secondes avant l’arrivée du roi Karl XVI Gustaf et la fermeture des portes.  Au banquet royal qui s’ensuivit, un diner spécialement kacher fut servi à l’entourage du prof. Aumann dans des assiettes de fine porcelaine neuves portant l’ornement royal de rigueur, qui avaient été spécialement conçues à cet effet. La mise en table fut complétée par une luxueuse ménagère gravée, et des verres en Crystal récemment soufflés dont les pieds étaient dorés à l’or fin.  Dans un monde où les Juifs ont souvent sacrifié leurs principes religieux pour s’intégrer, nous pouvons être fiers de la façon dont se distingua le plus noble des gagnants de prix Nobel. |

|  |
| --- |
| **Points clés de la Quatrième Partie:**   * **Le *Kiddouch Hachem* n’est pas qu’une *mitsva* particulière; c’est une manière de vivre par laquelle l’homme sent l’opportunité extraordinaire d’être le représentant de D. dans le monde.** * **Un *Kiddouch Hachem* peut avoir un impact puissant sur celui qui accomplit la *mitsva* ainsi que sur la communauté juive. Cela peut à son tour amener les autres à développer le *Kiddouch Hachem* à travers le monde.** * **Finalement, la façon dont nous choisissons de faire un *Kiddouch Hachem* est guidée par le caractère et les capacités de chacun, que nous l’accomplissions seul ou en se regroupant les uns les autres.** |

**LECTURES ET SOURCES SUPPLEMENTAIRES RECOMMANDEES**

Rabbi Aryeh Kaplan, *Handbook of Jewish Thought*, Vol. II, Ch. 3 and 4